

De nouvelles mesures pour gérer l'immigration ?

Partage international n° [247](#) - Mars 2009

Le Parlement européen souhaite débattre à propos d'un rapport controversé sur le traitement des immigrés clandestins. Ce rapport comprend les principaux points suivants :

- les immigrés expulsés peuvent être interdits de retour en Union européenne (UE) pendant une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans ;
- les enfants et les familles avec enfants ne peuvent être détenus qu'en dernier ressort ;
- les immigrants clandestins peuvent être détenus jusqu'à 18 mois pour prévenir toute soustraction aux ordres de déportation ;
- les immigrés clandestins seront détenus dans des camps de rétention spéciaux pour éviter qu'ils soient en contact avec des criminels ;
- les immigrants clandestins bénéficieront d'un délai de trente jours pour quitter volontairement le territoire ; au-delà ils pourront être mis en détention ;
- les immigrants clandestins ont droit à une assistance légale gratuite.

Ces dispositions interviennent au moment où des Africains prennent la mer par milliers pour émigrer vers l'Europe. Au cours de ces dernières années, le nombre de personnes prêtes à risquer leur vie pour fuir l'Afrique a augmenté de manière dramatique : le

ministre de l'Intérieur italien estime qu'en 2007, 16 500 immigrants clandestins ont tenté d'atteindre l'Italie depuis la Libye. Plusieurs centaines sont morts noyés au cours de l'aventure. Ces réfugiés voyagent souvent dans des embarcations de tailles réduites, vétustes, surchargées et incapables de résister au mauvais temps. La situation n'est guère meilleure sur la côte ouest de l'Afrique. D'après le ministre de l'Intérieur espagnol, plus de 30 000 immigrants clandestins ont tenté le voyage en 2006.

Le rapport a reçu un accueil mitigé, certains l'accusant d'être « honteux » et « draconien », alors que d'autres l'ont approuvé comme un moyen de standardiser le traitement des quelque huit millions de réfugiés de l'UE. La Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark ne souhaitent pas participer à cette politique commune de gestion des réfugiés, tandis qu'en Estonie, en Finlande, en Grèce, à Malte, aux Pays-Bas et en Suède, des mesures maximum de détention vont désormais être introduites.

Sources : Der Spiegel, Allemagne

Thématiques : [Société](#), [politique](#)

Rubrique : [Les priorités de Maitreya](#) (« Pour aider les hommes dans leur tâche, Maitreya, l'Instructeur mondial, a formulé certaines priorités. Assurer à tous un approvisionnement correct en nourriture ; procurer à tous un logement convenable ; fournir à tous soins médicaux et éducation, désormais reconnus comme un droit universel. » Le Maître de Benjamin Creme, Partage international, janvier 1989. Dans cette rubrique, notre rédaction aborde les questions relatives aux priorités énoncées par Maitreya et présente des expériences orientées dans cette direction.)